

L'ÉCHO DES FALAISES EXPRESS



Journal de Leclercville ❖ Janvier 2018

AVIS PUBLIC—REGISTRE

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LECLERCVILLE
M.R.C. DE LOTBINIÈRE

AVIS PUBLIC EST DONNÉ

AUX PERSONNES HABLES À VOTER AYANT LE DROIT D'ÊTRE INSCRITES SUR LA LISTE RÉFÉRENDAIRE DE L'ENSEMBLE DE LA MUNICIPALITÉ

Lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 15 janvier 2018, le conseil municipal de Leclercville a adopté le second projet de règlement # 2017-132 modifiant le règlement de zonage #53-2007 visant à :

modifier les normes relatives aux bâtiments ainsi qu'à certains usages principaux afin d'inclure les chenils et les entreprises de dressage

modifier les normes relatives à l'implantation des bâtiments principaux afin de modifier la superficie minimale de tout bâtiment principal

modifier les normes relatives aux bâtiments ainsi qu'à certains usages principaux afin d'ajouter une exception aux matériaux de recouvrement extérieur

Lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 15 janvier 2018, le conseil municipal de Leclercville a adopté le second projet de règlement # 2017-133 modifiant le règlement de construction no 55-2007 visant à :

modifier les dispositions générales concernant les fondations

Lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 15 janvier 2018, le conseil municipale de Leclercville a adopté le second projet de règlement # 2017-134 modifiant le règlement révisant le règlement relatif aux permis et certificats, aux conditions préalables à l'émission de permis de construction, ainsi qu'à l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction no 56-2007 et visant à :

modifier les dispositions relatives à l'émission d'un certificat d'autorisation afin d'ajouter la nécessité de faire une demande de certificat d'autorisation pour les chenils et les entreprises de dressage et de gardiennage

Lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 15 janvier 2018, le conseil municipal de Leclercville a adopté le second projet de règlement # 2017-135 modifiant le règlement relatif aux tarifs des permis et certificats concernant la réglementation d'urbanisme no 57-2007 et visant à :

modifier les dispositions relatives aux tarifs d'honoraires pour l'émission des permis et des certificats afin d'ajouter la tarification concernant les chenils

2. Les personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de la municipalité peuvent demander que les projets de règlement numéro 2017-132, 2017-133, 2017-134 et 2017-135 fassent l'objet d'un scrutin référendaire en inscrivant leur nom, adresse et qualité d'électeur et en apposant leur signature dans un registre ouvert à cette fin.

Les personnes habiles à voter voulant enregistrer leur nom doivent présenter une carte d'identité : carte d'assurance-maladie, permis de conduire, passeport, certificat de statut d'Indien ou carte d'identité des Forces canadiennes.

3. Le registre sera accessible de 9h00 à 19h00, le 29 janvier 2018, au bureau de la Municipalité de Leclercville, situé au 1014, rue de l'Église.

4. Le nombre de demandes requis pour que le règlement numéro 2017-132 fasse l'objet d'un scrutin référendaire est de 41. Si ce nombre n'est pas atteint, le règlement numéro 2017-132 sera réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

Le nombre de demandes requis pour que le règlement numéro 2017-133 fasse l'objet d'un scrutin référendaire est de 41. Si ce nombre n'est pas atteint, le règlement numéro 2017-133 sera réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

Le nombre de demandes requis pour que le règlement numéro 2017-134 fasse l'objet d'un scrutin référendaire est de 41. Si ce nombre n'est pas atteint, le règlement numéro 2017-134 sera réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

Le nombre de demandes requis pour que le règlement numéro 2017-135 fasse l'objet d'un scrutin référendaire est de 41. Si ce nombre n'est pas atteint, le règlement numéro 2017-135 sera réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

5. Le résultat de la procédure d'enregistrement sera annoncé à 19h05 le 29 janvier 2018, au bureau municipal situé au 1014, rue de l'Église.

6. Les règlements peuvent être consultés au bureau de la municipalité, les 16, 18, 22, 23 et 25 janvier 2018 de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00. **Le bureau municipal sera ouvert exceptionnellement les mercredis 17 et 24 janvier 2018 de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00 pour consultation des règlements seulement.**

Conditions pour être une personne habile à voter ayant le droit d'être inscrite sur la liste référendaire de l'ensemble de la municipalité :

7. Toute personne qui, le 29 janvier 2018, n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue à l'article 524 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités et remplit les conditions suivantes :

- être une personne physique domiciliée dans la municipalité et être domiciliée depuis au moins 6 mois au Québec ;
- être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.

8. Tout propriétaire unique non résident d'un immeuble ou occupant unique non résident d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :

- être propriétaire d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise situé dans la municipalité depuis au moins 12 mois;
- dans le cas d'une personne physique, être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.

9. Tout copropriétaire indivis non résident d'un immeuble ou cooccupant non résident d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :

- être copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise situé dans la municipalité, depuis au moins 12 mois ;
- être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des personnes qui sont copropriétaires ou occupants depuis au moins 12 mois, comme celui qui a le droit de signer le registre en leur nom et d'être inscrit sur la liste référendaire, le cas échéant. Cette procuration doit avoir été produite avant ou lors de la signature du registre.

10. Personne morale :

- avoir désigné par résolution, parmi ses membres, administrateurs ou employés, une personne qui, le 29 janvier 2018 et au moment d'exercer ce droit, est majeure et de citoyenneté canadienne, qui n'est pas en curatelle et n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue par la Loi.

Donné à Leclercville, ce 16 janvier 2018



Diane Laroche
Directrice générale

DÉCHET ET RÉCUPÉRATION

En décembre, vous avez reçu le calendrier de collecte 2018 de l'entreprise Gaudreau environnement. Concernant les **contenants réglementaires**, une note y est inscrite comme suit : *si votre municipalité n'a pas de règlement en ce sens, vous pouvez déposer vos déchets dans des contenants (40 à 100 litres) munis de poignées et d'un couvercle. Vous pouvez également utiliser des sacs verts ou noirs. À Leclercville, l'utilisation des bacs roulants est obligatoire.* Merci d'y insérer vos déchets en tout temps. La collecte des déchets et de la récupération se fait à tous les jeudis, en alternance. Veuillez déposer vos déchets la veille de la collecte. Nous ne sommes pas responsable de l'heure à laquelle la collecte s'effectue. Nous vous rappelons que la collecte des déchets volumineux se déroulera le jeudi 17 mai 2018. Merci de votre collaboration!



FADOQ Messenger de l'Amitié

Bonjour à tous !

Nos activités intérieures sont reprises

Activités à venir :

Mardi le 23 janvier En plus des activités habituelles du mardi, cartes et baseball-poches, il y aura des cours de Tai-chi à 9h30 pour une durée d'une heure durant 12 semaines. À ne pas oublier pour ceux qui ont **donné** leur nom!

Dimanche le 4 février à 20 h 00 : Soirée de danse en lignes avec Roch Desharnais, au Centre communautaire. **Bienvenue** à tous!

À mettre à votre agenda! **Le dimanche 18 février Gala musical à 13 heures** , au Centre communautaire avec Robert Hébert et Jean-Charles

Inscription des musiciens à 11 h 00. Bar et sandwichs sur place

Coût : Musiciens participants 3.00\$ Public : 5.00\$

Venez nous démontrer vos talents de chanteur(euse) musicien(ne) ou conteur(euse)!

Bienvenue à tous

Info : 819 292-2526

Messages du Carrefour des personnes âgées de Lotbinière(CPAL)

-Service de visites à domicile : Vous vous sentez seul(e), vous avez besoin de parler, un(e) bénévole pourrait vous rendre visite ou vous téléphoner. La fréquence serait selon votre disponibilité. Environ une heure par semaine ou aux deux semaines. Exigences : Avoir 50 ans ou plus et résider dans la MRC de Lotbinière. Personne à contacter 1 866 728-4825, Samanta

-Vieillir sans abus. Dans la MRC de Lotbinière, j'ai des droits. En cas d'abus, je me confie en téléphonant à **Tel-Écoute du Littoral** au 1 877 559 4095, du lundi au vendredi de 18 h 00 à 3 h 00 du matin, les samedis et dimanches de 12 h 00 à 3 h 00 du matin ou à **Urgence- détresse** 1 866 277-3553, 24 heures par jour, sept jours par semaine.

Ou encore, au **Centre Local des Services Sociaux (CLSC)**, Laurier Station, du lundi au vendredi de 8 h 00 à 20 h 00 - Tél sans frais : 1 888 600-3435.

AUTRES INFORMATIONS



POKER RUN

AU PROFIT DU COMITÉ DES LOISIRS DE SAINT-ÉDOUARD EN COLLABORATION AVEC LES LOISIRS DE LECLERCVILLE ET LOTBINIÈRE.

LE SAMEDI 17 FÉVRIER 2018

Inscription à partir de 9 h • Dernier départ 10 h 30

DÉPART
Chalet des loisirs
110, rue Lauzé - Saint-Édouard

ARRIVÉE
Chalet des loisirs

HEURE PRÉVUE
Vers 17 h



AU RETOUR

Possibilité d'échanger vos cartes à moindre coût.
Le meilleur jeu de chaque équipe de 10 personnes aura la chance de se faire rembourser le COÛT DE SON INSCRIPTION !

MUSIQUE EN SOIRÉE !

ACTIVITÉ ANNULÉE EN CAS DE MAUVAIS TEMPS

COUREZ LA CHANCE DE GAGNER VOTRE PLEIN D'ESSENCE!
COMMENT FAIRE?

Faites le plein au Sonic de Saint-Édouard et déposez votre reçu au chalet des loisirs !

20\$

♦ INSCRIPTION OBLIGATOIRE
♦ LUNCH AU RETOUR INCLUS
♦ INFORMATION
418 703-0773
loisirs@st-edouard.com

♦ SOUPER SEULEMENT **15 \$**

PRIX AUX GAGNANTS

1^{re} place **200 \$**

2^e place **100 \$**

3^e place **50 \$**

NOMBREUX PRIX DE PRÉSENCE

Une invitation de : **Loisirs**
SAINT-ÉDOUARD-LE-LOTBINIÈRE

TOURNOI HOCKEY-BOTTINE

ORGANISÉ PAR L'O.T.J. DE LECLERCVILLE

AU CHALET DES LOISIRS

SAMEDI 3 février 2018

Informations : **Maxime Guimond (819) 292-1119**

BAR SUR PLACE

BIENVENUE À TOUS !



SOCCER



INSCRIPTION SOCCER 2018



Quand : Jeudi le 1er mars 2018 *

* Frais de retard après le 1er mars et inscription mis sur la liste d'attente.

Heures : 19h00 à 20h30

Où : Chalet des loisirs 110, rue Lauzé St-Édouard

Qui : Jeunes St-Édouard, Leclercville, Lotbinière

Infos supplémentaires :
Valérie au 418-796-3002 / val-b@videotron.ca ou
la coordonnatrice des loisirs Madame Claudine Bernier 418-703-0773



VOUS AVEZ REÇU UN DIAGNOSTIC DE CANCER OU VOUS ÊTES EN RÉMISSION?

VOUS AVEZ BESOIN DE SOUTIEN?

Présence-Vie est un groupe d'entraide pour les personnes atteintes de cancer. Le programme « P.A.S à P.A.S » offert par Présence-Vie, vous permet de partager, d'échanger en groupe en plus de développer des outils de relaxation profonde, simples, agréables et pratiques pour mieux gérer la maladie.

Le programme de huit semaines de Présence-Vie est offert à St-Apollinaire à toutes personnes atteintes de cancer de l'annonce du diagnostic au stade de la rémission de moins de 5 ans.

Gratuit et confidentiel !



Marie-Dominique Fortier, accompagnatrice

Ce groupe vous intéresse? Inscription et information : 581-983-9294